

# **Baptême de la bibliothèque Georges Pompidou**

**Didier-Roland Tabuteau**

**Vice-président du Conseil d'Etat**

**9 décembre 2024**

Madame Pompidou,

Monsieur le président du Conseil constitutionnel, ancien Premier ministre,  
et Messieurs les Premiers ministres,

Monsieur le ministre,

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous voici réunis en l'honneur de Georges Pompidou, en présence de sa famille.

Réunis pour baptiser la bibliothèque du Conseil d'Etat, également appelée salle des colonnes, du nom de « bibliothèque Georges Pompidou ».

Réunis avec une audience prestigieuse qui comprend plusieurs des successeurs de Georges Pompidou au poste de Premier ministre.

Georges Pompidou est ce fils d'une institutrice et d'un instituteur, né en Auvergne le 5 juillet 1911, qui entreprit un parcours d'excellence, de mérite et de talent au service de la République.

Un parcours qui le conduisit d'abord à l'École normale supérieure en 1931, après une khâgne au lycée Louis-le-Grand aux côtés de celui qui devint son ami, le futur président de la République du Sénégal, Léopold Sedar Senghor.

Il suivit alors, parallèlement, un cursus à l'Ecole libre des Sciences Politiques, avant d'être reçu major à l'agrégation de lettres, et d'entamer une carrière de professeur, à Marseille puis à Paris, qui sera seulement interrompue brièvement par sa mobilisation en 1940 comme officier de renseignement au 141<sup>ème</sup> régiment d'infanterie alpine.

Georges Pompidou est aussi celui que choisit le Général de Gaulle sur la recommandation de René Brouillet, pour devenir son chargé de mission pour l'Éducation nationale alors qu'il était président du Gouvernement provisoire de la République française.

Il est encore, et peut-être surtout, en tant que Premier ministre puis Président de la République, l'homme de la modernité – de l'essor du réseau autoroutier à la création du consortium qui donna Airbus, en passant par ce qui devint le centre Pompidou. Mais une modernité qui, chez cet homme de lettre, ne reniait pas le passé, ni la conservation de ce qui lui était cher.

Il constatait déjà dans un discours prononcé le 28 février 1970 à Chicago, que « *La nature nous apparaît de moins en moins comme la puissance redoutable que l'homme du début de ce siècle s'acharnait encore à maîtriser, mais comme un cadre précieux et fragile qu'il importe de protéger pour que la Terre demeure habitable à l'homme* ».

C'est ainsi sous sa présidence que fut créée en 1971 le ministère de la protection de la nature et de l'environnement, confié à Robert Poujade, député et maire de Dijon.

Mais Georges Pompidou était également membre du Conseil d'Etat, il fut même membre du Conseil constitutionnel de 1959 à 1962. Autant de raisons pour qu'il laisse sa marque dans les murs du Palais-Royal.

C'est sur ses années au sein de notre institution que j'aimerais revenir brièvement ce soir.

Georges Pompidou fut nommé le 30 août 1946<sup>1</sup> maître des requêtes sur les conseils de Jean Donnedieu de Vabres, lequel devint plus tard son directeur de cabinet à Matignon, puis secrétaire général du gouvernement.

Le contexte dans lequel Georges Pompidou rejoint le Conseil d'Etat est singulier. Nous sommes alors à la fin de la transition institutionnelle de l'après-guerre avec la réorganisation de l'institution par René Cassin, qui déboucha sur l'ordonnance et le décret du 31 juillet 1945.

L'éminent grammairien qu'est Georges Pompidou apprend rapidement, grâce à la pratique et à la transmission par les pairs<sup>2</sup>, les arcanes du droit public. De 1946 à la fin de l'année 1953<sup>3</sup>, il exerce ses fonctions comme rapporteur à la 2<sup>ème</sup> sous-section du contentieux, sous la présidence du « grand président qu'était M. Bouffandeau » pour reprendre les termes du discours qu'il prononça le 28 avril 1970.

Les facilités de sa plume qui donnera l'inoubliable *Nœud gordien*<sup>4</sup>, son amour de l'écriture et de la lecture, qui lui fera réunir dans une anthologie les poèmes phares de la langue française<sup>5</sup>, sont de sérieux atouts pour le travail du juge. Ce travail qui est avant tout, au quotidien, de lire et de comprendre la loi, la jurisprudence, et les écritures des parties pour en tirer, par un raisonnement juridique, la solution que commande le droit.

---

<sup>1</sup> Avant d'être installé le 12 septembre

<sup>2</sup> Dictionnaire Georges Pompidou, article Conseil d'Etat, par Emmanuelle Mignon

<sup>3</sup> Avant de rejoindre la banque Rothschild

<sup>4</sup> Plon, 1974

<sup>5</sup> Anthologie de la poésie française, Hachette, 1961

En tant que rapporteur, il est appelé à porter devant les formations de jugement de nombreuses affaires, dont le recueil Lebon a gardé la trace des plus importantes, dignes d'y figurer pour leur portée<sup>6</sup>. Il s'agit plus précisément de 88 affaires, dont 10 rendues en assemblée ou en section.

Si les décisions finales ne révèlent bien évidemment rien du sens de la solution proposée par le rapporteur – collégialité et secret du délibéré obligent – elles indiquent toutefois les matières sur lesquelles Georges Pompidou eut à se pencher.

Et il s'agit, pour ces 88 affaires,

- de droit de la fonction publique (28 décisions),
- de responsabilité de l'administration (13),
- de droit de l'économie (8),
- du contentieux de l'épuration administrative (7), dont celle de Paul Morand dont la minute de la décision<sup>7</sup> est exposée pour l'occasion dans la bibliothèque,
- ou encore de réquisitions (5),
- et enfin d'affaires éparses en droit des contrats, domanialité, droit du travail, ou encore des colonies.

Sur son rapport, le Conseil d'Etat fait application des grandes, notions de notre droit administratif comme celle de l'acte de gouvernement, par exemple dans une décision du 9 mai 1951 rappelant que le juge administratif est incompétent pour connaître d'un recours contre le dépôt d'un projet de loi<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir Jean Lessi, Georges Pompidou, rapporteur à la section du contentieux (1946-1954), in Conférence « Vincent Wright », volume 2

<sup>7</sup> CE, 24 juillet 1953, Sieur Morand, n° 7417, p. 391

<sup>8</sup> CE, 9 mai 1951, Mutuelle nationale des étudiants de France, n°13699, p.253

Dans d'autres affaires rapportées par Georges Pompidou, le Conseil d'État convoque certains principes généraux du droit, en particulier la non-rétroactivité des actes administratifs, consacrée en assemblée du contentieux en 1948<sup>9</sup>, mais dont on retrouve déjà une mention dans une décision du Conseil d'Etat du 23 mai 1947<sup>10</sup>, au rapport du futur Président de la République, annulant un arrêté de 1946 qui avait révoqué sans pension un fonctionnaire, à la date de son décès trois ans auparavant, en 1943 ! Le Conseil d'Etat juge que cette décision ne « *pouvait avoir d'effet rétroactif* », et que l'autorité ne pouvait ainsi prendre une telle sanction « *à l'égard d'un fonctionnaire décédé* », privant donc sa veuve de pension.

A cette activité contentieuse, qui s'inscrit dans une sorte d'effervescence jurisprudentielle avec le retour de l'Etat républicain, s'ajoutent des activités hors du Conseil d'Etat.

Georges Pompidou partage en effet son activité au Conseil d'État<sup>11</sup> avec celles :

- d'adjoint au Commissaire général au tourisme de 1946 à 1949,
- puis avec sa charge de trésorier de la Fondation Anne de Gaulle,
- ou encore avec une charge d'enseignement à Sciences Po,
- et surtout, à compter d'avril 1948<sup>12</sup>, avec ses fonctions de chef de cabinet du Général de Gaulle.

Georges Pompidou a laissé au Conseil d'Etat un souvenir agréable, dont ses pairs se sont ouverts. Juriste compétent et solide, rédigeant des rapports

---

<sup>9</sup> CE ; 25 juin 1948, Société du Journal l'Aurore

<sup>10</sup> CE, 23 mai 1947, Dame veuve Mesmer, n°83184, p.218

<sup>11</sup> Georges Pompidou, *Pour rétablir une vérité*, éd. Flammarion, 1982

<sup>12</sup> Eric Roussel, *Georges Pompidou*, éd. Tempus, 2004

bien amenés et non dénués d'humour<sup>13</sup>, il faisait œuvre de pédagogie auprès des nouveaux arrivés dont il a pu être le mentor. Il leur donnait à voir la juste distance<sup>14</sup> qu'il fallait adopter vis-à-vis des dossiers, et se montrait toujours extrêmement courtois et bienveillant.

C'est probablement pour ces raisons qu'il fut élu par ses collègues secrétaire général de l'Association des membres du Conseil d'Etat. Il jouissait au Palais-Royal d'une « *réputation d'estime hautement méritée* », et était en particulier apprécié de ses collègues pour son « *caractère affable et courtois*<sup>15</sup> » selon les termes d'un courrier de recommandation que préparèrent les services du Conseil d'Etat à destination d'une agence britannique, afin qu'il puisse employer un répétiteur susceptible de donner des cours d'anglais à son fils.

Quel souvenir, enfin, gardait Georges Pompidou de notre aile du Palais-Royal ?

Il l'a évoqué dans un discours prononcé ici même le 28 avril 1970. Les mots qu'il avait choisis constituent sans doute l'un des plus beaux hommages rendus à notre communauté de travail : « *Urbanité des rapports, liberté de pensée et d'expression, souci de la chose publique, voilà le souvenir que j'ai gardé de mes collègues* ».

Je crois qu'il est possible de dire que Georges Pompidou a été heureux au Conseil d'Etat. Comme vous l'avez énoncé avec bonheur Monsieur le Premier ministre Edouard Balladur<sup>16</sup>, dans un colloque de 2014 au Palais-

---

<sup>13</sup> Merry Bromberger, *Le Destin secret de Georges Pompidou*

<sup>14</sup> Michel Aurillac, dont il fut le mentor fin 1953, loua sa juste « distanciation » des dossiers (cité par Jean Lessi, Georges Pompidou, rapporteur à la section du contentieux (1946-1954), in Conférence « Vincent Wright », volume 2)

<sup>15</sup> Lettre de recommandation à Mrs. Boucher, International bureau, 23 novembre 1955, Archives du Conseil d'Etat

<sup>16</sup> Edouard Balladur, Georges Pompidou et le Conseil d'Etat, in Conférence « Vincent Wright », volume 2,

Royal, il y avait, pour reprendre vos termes, une « *sorte de connivence entre la forme de son esprit et les habitudes de pensée du Conseil*<sup>17</sup> ».

Vous rappeliez combien Georges Pompidou aimait souligner, non sans malice, qu'au Conseil d'Etat les « *arrêts comme les avis se limitent à la question qui est posée et au sujet que l'on doit traiter* », et qu'il appréciait « *cette ascèse intellectuelle qui manifeste le désir de s'en tenir à son rôle sans le dépasser et d'assurer ses pas* ». Cette démarche rigoureuse du Conseil d'Etat, savoir être bref pour ne pas prêter le flanc à la critique ou à l'ambiguïté par des développements diffus, rejoignait ainsi son « *horreur de l'emphase*<sup>18</sup> ».

Georges Pompidou estimait dans *Le Noeud gordien* que « *Les théoriciens peuvent, dans l'abstraction, accumuler les raisonnements subtils et compliquer à l'envi les nœuds du problème humain*<sup>19</sup> » et louait à l'inverse notre institution pour ne pas adopter une conception fétichiste du droit mais tenir compte des réalités.

Fort de ce tempérament, joua-t-il un rôle après l'arrêt Canal de 1962 pour tempérer l'irritation du Général de Gaulle envers le Conseil d'Etat ? On peut le supposer, mais ce n'est pas encore historiquement prouvé.

\*

Mesdames et Messieurs,

Parce qu'il y a effectué un travail considérable, par sa quantité et sa qualité ; parce qu'il y a été apprécié de ses collègues, et qu'il y a été heureux,

---

<sup>17</sup> Edouard Balladur, *ibid*

<sup>18</sup> Edouard Balladur, *ibid*

<sup>19</sup> *Le Nœud gordien*, Plon

parce que son passage au Palais-Royal est une étape – que j’ose croire notable – dans le destin exceptionnel de Georges Pompidou, ce baptême d’une salle en son nom était important, l’année du cinquantième anniversaire de son décès.

Merci Monsieur le Premier ministre, Edouard Balladur, de l’avoir suggéré, ainsi qu’à l’Institut Georges Pompidou que vous avez créé avec Pierre Messmer en 1989 de faire vivre la mémoire du Président de la République.

Ce baptême permet de continuer à marquer les lieux où nous travaillons d’exemples qui inspirent toutes les générations qui rejoignent le Conseil d’État.

Et quelle meilleure salle au Palais-Royal, pour cet amoureux des lettres qu’était Georges Pompidou, pour cet homme qui faisait de la poésie « *la forme d’art la plus parfaite*<sup>20</sup> », que la bibliothèque ?

Je vous remercie.

---

<sup>20</sup> Georges Pompidou, *Lettres, notes et portraits, 1928-1974*, Paris, Laffont, 2012, p. 317-319